



SOMMAIRE

1. Implantation des céréales, privilégier les conditions à la date de semis !
2. Préparer ses semis : rappel de l'ordre des espèces et des densités
3. Récolte difficile des tournesol et sojas
4. Dernière année d'utilisation du Copseed®
5. Gestion du chardon et du laiteron, où en est-on ?
6. Vu en plaine : un colza hyperprotéiné dans l'Aisne

AGENDA

Journée technique
régionale
26 novembre à
Ablaincourt Pressoir
(80)

Le clin d'œil météo

« À la Saint-Luc, la pluie du vallon, fait de la neige sur le mont. »

OBSERVATIONS ET CONSEILS

1. Implantation des céréales, privilégier les conditions à la date de semis !

Nous avons tous observé les conséquences des implantations critiques de l'automne 2023 sur l'enracinement des cultures et au final sur le rendement des parcelles.

Il n'est donc pas inutile de rappeler que **davantage que la date de semis, ce sont les conditions de réalisation du semis qui sont déterminantes.**

Depuis début septembre, les pluies conséquentes sur l'ensemble de la région (près de 180 mm à Beauvais) ont largement réhumecté les profils de sol. **Patience donc !**

Pour mémoire, l'humidité du sol (facteur N°1) et la charge par essieu sont les principaux facteurs du tassement. Les moyens préventifs reposent avant tout sur :

- la prise en compte du ressuyage du sol,
- adapter la pression des pneumatiques. Si le surgonflage réduit la surface de contact au sol et augmente les risques de tassement, celui-ci est également réel avec un sous-gonflage : les bords du pneu portent alors l'ensemble du poids de l'engin. Une calculette comme celle fournie par Michelin permet d'estimer la pression optimale en fonction du tracteur, de la charge et de l'utilisation du tracteur : <https://agropressure.michelin.net/home>



exemple d'une simulation pour un tracteur de 230 CV – Pour obtenir un résultat, pensez à vous inscrire sur le site au préalable

| Pneus ARRIERE | Pneus AVANT | Au champ | Sur route |
|------------------------------------|---|-------------------------|------------------|
| 0.8 Bar | 0.6 Bar | 30 Km/h | A |
| AXIOBIB IF 650/85R38 179D TL | AXIOBIB 2 VF 600/70R30 168D/165E TL | Compaction au sol | Usages |
| Charge par pneu 2520 Kg | Charge par pneu 1680 Kg | Consulter les résultats | Modifier l'usage |
| Quelle pression choisir ? | | Source : Michelin | |

- Dernier élément, ne pas oublier qu'il convient de limiter le nombre de passages.

Gilles SALITOT

2. Préparer ses semis : rappel de l'ordre des espèces et des densités

Ordre de semis en fonction des espèces

Escourgeon, seigle, et avoine d'hiver font partis des premiers semis. Suivent les épeautres et les blés, puis les triticales ou leurs associations souvent plus alternatives. Pour les protéagineux d'hiver, le semis est plus tardif (à partir du 5-10 novembre).

Période de semis, météo et praticabilité

Dans l'optique de la gestion du salissement, le décalage de la date de semis est un levier puissant. Après la campagne éprouvante passée, la tentation de semer de bonne heure serait grande. Cependant, tant que les conditions de semis (ressuyage principalement) ne sont pas optimales, il vaut mieux attendre encore un peu. Il est préférable de semer dans de bonnes conditions que de vouloir absolument anticiper. D'ailleurs, l'année passée, les céréales de décembre-janvier ont souvent tiré leur épingle du jeu. La météo à 10 jours sans pluie significative permet de se projeter pour les premiers semis.

Densité de semis

Vous pouvez vous référer aux tableaux ci-dessous. Dans le cas de conditions plus difficiles (humidité excessive, sol motteux), il faudra ajouter 10 à 15 % de semences supplémentaires. Attention au PMG si vous semez vos semences fermières. N'oublions pas, on sème des grains et pas des kilos !

Calcul de la dose de semis $\text{Nb grains /m}^2 \times \text{PMG} / 100 = \text{nb kg/ha}$

| Blé tendre | Densité en grains/m ² | | | |
|-------------------|----------------------------------|-------------------------------|-----------------------|-------|
| | Limon franc | Limon battant ou hydromorphes | Argile, bief ou craie | Sable |
| du 20/10 au 31/10 | 350 | 370 | 400 | 420 |
| du 1/11 au 15/11 | 375 | 400 | 420 | 450 |
| Du 15/11 au 30/11 | 400 | 420 | 440 | 470 |
| Au-delà du 1/12 | 425 | 440 | 480 | 500 |

| Avoine, Seigle et Triticale | Densité en grains/m ² | | | |
|-----------------------------|----------------------------------|-------------------------------|-----------------------|-------|
| | Limon franc | Limon battant ou hydromorphes | Argile, bief ou craie | Sable |
| Du 20/10 au 31/10 | 300 | 320 | 340 | 360 |
| Du 01/11 au 15/11 | 320 | 340 | 360 | 380 |
| Du 15/11 au 30/11 | 340 | 360 | 380 | 400 |
| Au-delà du 01/12 | 360 | 380 | 410 | 420 |

Pour les épeautres, la dose de semis est de **180 à 200 kg/ha** en octobre **sur grand épeautre** et **110 à 120 kg sur petit épeautre** (limon, +15 % argile bief et craie). Il est déconseillé de semer les épeautres après le 20 novembre car ce sont des céréales de type hiver. Attention également au risque de bouchage des descentes de semoir !

Pour les semis **d'orges d'hiver** 6 rangs et les avoines d'hiver, la dose de semis est de **260 à 300gr/m²** selon la date de semis et le type de sol. Pas de semis au-delà du 11 novembre.

Vigilance germination et ergot

Pour une quinzaine de test de germination faite sur des échantillons de triticale et blé d'origine fermière 2024, la moyenne de la faculté germinative est de 87%. Globalement, la germination des lots est bonne cette année. Pour l'ergot, il est nécessaire d'éliminer 100% des sclérotés pour envisager de re-semer vos grains ! La contamination se fait via l'organe de stockage qu'est la sclérote, il n'y a pas de transfert au grain de la semence.

Mégane PERCHE-GUILLAUME

3. Récolte difficile des tournesols et sojas

Les créneaux de météo favorables sont, encore une fois, plus que restreints !

Si les semis réalisés début mai ont pu être récoltés la première semaine d'octobre dans la majeure partie des situations, les re semis de tournesol et les implantations plus tardives de soja (après le 15 mai) sont pour la plupart en cours de récolte ou de maturité...

Les difficultés de séchage des capitules de tournesols sont souvent liées à la présence importante de maladie. Le sclérotinia stade avancé (photo de gauche) et le botrytis stade pourriture mole (photo de droite) accumulent l'humidité et créent une couche humide sous les grains empêchant la récolte.



Dans les situations de fortes attaques et sur des tournesols juste mûrs, la récolte est quasiment impossible, l'humidité étant généralement au-delà de 25-30%. Quelques jours de soleil sont nécessaires pour permettre la récolte dans cette situation. Dans tous les cas, un séchage rapide est nécessaire. Les prévisions météo semblent s'améliorer à partir de la semaine prochaine...

Cette année plus que la précocité c'est la présence de maladie du capitule qui a déterminé l'humidité à la récolte, comme nous le montre les résultats issus de l'essai du 02 (semis le 8 mai, précédent triticale/pois) à DIZY LE GROS, récolté le mercredi 16 octobre.

| Variétés | Précocité | %capitule malade le 07/10 | % Humidité récolte |
|-------------|---------------------------------|---------------------------|--------------------|
| SY CHRONOS | très précoce (+ que SY ARCO) | 30 | 16,7 |
| SY ARCO | très précoce | 40 | 15,6 |
| RGT BUFFALO | précoce | 10 | 12,8 |

Pierre DURAND

4. Dernière année d'utilisation du Copseed®

La commercialisation du produit Copseed® est arrêtée par la société NUFARM. Ce traitement de semence à base de sulfate de cuivre contre la carie des céréales est autorisé sur blé et seigle depuis 2014.

La vente et la distribution de ce produit sera terminée à partir du 26 octobre 2024 et les agriculteurs ne pourront plus utiliser les semences traitées au Copseed® à partir du 26 septembre 2025.

Il existe d'autres alternatives telles que le vinaigre et le Cerral®. Le vinaigre est utilisé à une dose de 1 L à 8% dilué dans 1 L d'eau froide pour 100 kg semences. Quant au Cerall® de KOPPERT, il est

composé d'une bactérie naturellement présente dans le sol *Pseudomonas chlororaphis* MA342. Homologué depuis 2008, il peut être utilisé à une dose de 1L pour 100kg de semences.

Clémence LECLERCQ

5. Gestion du chardon et du laiteron des champs, ou en est-on ?

La problématique des adventices vivaces concerne toutes les exploitations de grandes cultures biologiques. Selon vos systèmes de cultures, chardons, rumex et laiterons occupent une place souvent trop importante. L'année climatique pluvieuse, et les faibles possibilités d'interventions mécanique en interculture nous amène encore plus à nous questionner sur les pratiques à mettre en œuvre pour diminuer la pression des vivaces.

Travailler le sol ? implanter un couvert étouffant ? Une culture concurrentielle ? dois-je forcément passer par l'implantation d'une luzerne ?

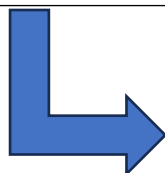
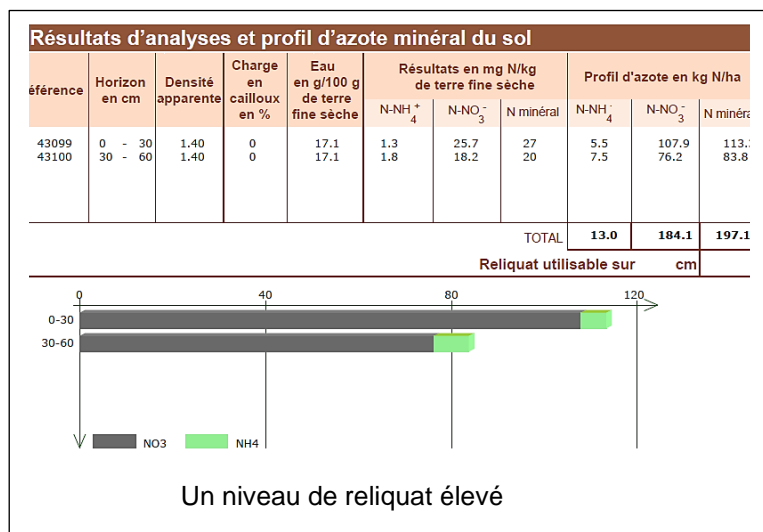
Venez découvrir les différentes solutions lors de la journée technique « Grandes cultures Biologique » du 26 novembre prochain à ABLAINCOURT-PRESSOIR(80)

6. Vu en plaine : essai variétés de colza dans l'Aisne « hyperprotéiné »

Semis du 24 août 40 grains /m²

Précédent pois de conserve

Chez Philippe Vieville – Vesles et Caumont



Des colzas bien développés !



Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr. Coordination et renseignements : Mégane PERCHE-GUILLAUME megane.guillaume@npdc.chambagri.fr (59 - 62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 - gilles.salitot@oise.chambagri.fr (départements 02, 60 et 80) - Reproduction interdite - Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) - PI 00740 (CA 80) - NC00815 (CA NPDC)

Elles sont titulaires d'un contrat d'assurance garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations Avec le soutien financier de phytosanitaires (CA Oise - N° 05038757w/1001; CA Aisne n°70009750G-2525; CA Nord-Pas de Calais n° 15851790 B 006; CA Somme n° 05801662J/1102)